

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 16 MARS 2017

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9 et 10 à partir de 21 heures 30

Votants : 14

L'an deux mil dix sept, le seize Mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Denis Poullaouec, Sandrine Macias Stephan, Gaëlle Gueneau Terrien, Nicole Heurtault, Thomas Pinault, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Absents : Jean-Claude Bayle, Isabelle Petit Leménager, Isabelle Bréjon, Raphaële Lebreton, Eric Duval

Jean-Claude Bayle a donné pouvoir à Denis Poullaouec

Isabelle Petit Leménager a donné pouvoir à Gaëlle Gueneau Terrien

Raphaële Lebreton a donné pouvoir à Sonia Lemoine

Eric Duval a donné pouvoir à Thomas Pinault

Bertrand Denis a intégré la réunion du conseil à 21 h 30.

Secrétaire de séance : Thomas Pinault

1. Validation du compte rendu du CM DU 10/02/2017

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 10 Février 2017.

2. Avis sur travaux définitif RD175/RD25 proposés par le Département et proposition réalisation zone de co-voiturage

Délibération n°2017-04 : Projet de sécurisation du carrefour RD175-RD25

Après présentation du projet de sécurisation du carrefour RD175-RD25 et des solutions d'échangeurs (solution 1, solution 1b, solution 2, solution 3) faites par le Département (réunion du 15 février 2017), le Conseil Municipal a débattu pour donner son avis sur la solution qui lui semble préférable.

Le Conseil remercie préalablement le Département pour la réalisation d'un rond-point provisoire qui donne depuis fin 2016 satisfaction aux Mouazéens en matière de sécurité et le remercie pour les études menées.

La solution 1b est retenue par l'ensemble du Conseil Municipal.

Il est proposé aussi de mettre à profit les travaux pour implanter une **zone de co-voiturage** et une **jonction** avec la zone d'activités intercommunale des 4 Chemins permettant un meilleur retournement (voir plan joint).

Le Conseil Municipal rappelle aussi que la solution « carrefour giratoire » (coût d'investissement 500 000 euros) présentée initialement lui semble toujours pertinente. (Solution mise en œuvre sur la route d'Angers par le Département au sud de Rennes).

Vote : 13 voix

Information :

Solution 1 : coût 2 700 000 € TTC avec emprise 2,10 ha

Solution 1b : coût : 2 530 000 € TTC avec emprise 1,90 ha

Solution 2 : 3 840 000 € TTC avec emprise 0,60 ha

Solution 3 : 2 070 000 € TTC avec emprise 2 ha

(A la charge du Département)

Un courrier sera envoyé au Vice-Président du Département pour information sur la solution considérée comme souhaitable par la commune (délibération en pièce jointe) avec copie aux Maires des communes voisines concernées et au Président de la CCVIA.

3. Charte Bassin Versant (engagement de non utilisation de produits phytosanitaires)

La charte définit 5 niveaux en fonction de l'utilisation de produits phytosanitaires par la commune. La commune de Mouazé vise le niveau (zéro phyto). Il existe une interrogation sur un désherbant sélectif utilisé sur le terrain de football. Dans le cas où ce produit ne serait pas compatible avec le niveau 5 de la charte, il ne serait plus utilisé.

Délibération n° 2017-05 : Engagement dans la nouvelle charte d'entretien des espaces des collectivités :

Monsieur Sébastien KERGROHEN, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet mène sur son territoire, une politique de reconquête de la qualité de l'eau depuis plusieurs années déjà. Il accompagne notamment, les communes de son territoire dans les changements de pratiques d'entretien des espaces communaux.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet propose aux communes de son territoire de s'engager dans le Charte Régionale Bretonne d' « entretien des espaces des collectivités ». Cette Charte mise en place sur la Région Bretagne depuis 2010 a été actualisée fin 2015 afin de tenir compte des évolutions réglementaires (la Loi Labbé du 06 février 2014...).

Les évolutions de cette charte ont été présentées aux communes du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet en janvier 2016 par la Région lors d'une réunion d'information. De plus, un courrier daté du 30 mars 2016 nous a été adressé par la Région Bretagne nous incitant à signer cette nouvelle charte d'ici fin 2016.

Pour rappel, par la signature de cette charte, la commune s'engage dans une démarche d'amélioration continue des pratiques d'entretien des espaces communaux dans l'objectif de maîtriser les pollutions liées à ces pratiques et notamment l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette charte est composée de 5 niveaux d'objectifs progressifs dont le dernier correspond à l'entretien sans aucun produit phytosanitaire des espaces communaux. C'est un outil visant la réduction des produits phytosanitaires et de matières actives appliquées et transférées dans l'environnement au regard des pollutions chroniques observées pour ces molécules sur le Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.

Le suivi de cette charte sera réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet dans le cadre de ses missions, notamment par un bilan des pratiques d'entretien des espaces publics (espaces verts, voirie, cimetière, terrain de sports...) afin d'évaluer le niveau atteint par la commune.

Après présentation de la charte réactualisée et après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'engage à respecter la charte d'entretien des espaces des collectivités du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet.**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette charte.**

Vote : 14 voix

4. Vote compte de gestion / compte administratif

Délibération n° 2017-06 : Vote du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 de la commune.

Le compte de gestion 2016 s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2016 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du compte administratif 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve (14 voix Pour) le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2017-07 : Vote du compte administratif 2016

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Sébastien Kergrohen, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 756 162,07 €

Recettes : 891 307,08 €

Résultat de l'exercice : 135 145,01 €

Résultat de clôture 2016 excédentaire : 135 145,01 + 719 625, 78 (résultat reporté) =
854 770,79 €

Investissement :

Dépenses : 223 007,50 €

Recettes : 114 928,71 €

Résultat de l'exercice : - 108 078,79 €

Résultat de clôture 2016 déficitaire : - 108 078,79 + 34 446,15 (résultat reporté) =
- 73 632,64 €

Les restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 1 306 289,39 €

Recettes : 814 490,80 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal vote la compte administratif 2016 (13 voix Pour).

Délibération n° 2017-08 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2016 du budget communal laisse apparaître en :

Section de fonctionnement :

Résultat excédentaire : 854 770,79 €

Section d'investissement :

Résultat déficitaire : - 73 632,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'affecter la somme de 73 632,64 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2017
- De reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2017 la somme de 781 138,15 €.

Vote : 14 voix Pour

5. Délibération subvention FSIL / Réserve parlementaire

Délibération n° 2017-09 : Rénovation Mairie : demande aides au titre de réserve parlementaire et FSIL

Par délibération n° 2016-018 du 19 mai 2016, le conseil municipal a décidé les travaux de rénovation de la Mairie (rénovation thermique, mise aux normes, réaménagement rendu nécessaire par l'accroissement de la population).

Après présentation du projet précité, sous maîtrise d'ouvrage communal, d'un montant estimé de 157 224,02 euros HT comportant 11 lots (démolition/gros œuvre, traitement des bois, menuiserie...) et la validation de sa mise en œuvre en 2017, le Conseil Municipal sollicite une aide au titre de la réserve parlementaire de M. Le Député Thierry BENOIT de 20 000 euros HT et une aide au titre du FSIL de 80 000 euros HT, le reste 57 224, 42 euros HT demeurant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Cette demande est votée à l'unanimité (14 voix)

6. Délibération emprunt

Délibération n° 2017-10 : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par le Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, décide :

Article 1^{er} : Pour financer les travaux d'extension de l'école Jacques Prévert, d'agrandissement de la salle de restauration, des préaux et annexes principalement, la commune de Mouazé contracte auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, un emprunt de 500 000 € (cinq cent mille euros) au taux fixe de 1,20% dont le remboursement s'effectuera en amortissement constant sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

Article 3 : La commune de Mouazé décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

Vote : 14 voix

Pour information : évolution du taux d'endettement par habitant :

1 270 € en 2011, 905 € en 2015, 800 € en 2016 ; Pour 2017, environ 971 € (en attente de la confirmation du nombre d'habitants suite au recensement).

7. Compte rendu de la réunion commission affaires scolaires, enfance-jeunesse, vie associative, culture du mardi 07 mars 2017

Jeunesse :

- Organisation soirée film pour les 12/17 ans : le vendredi 07 avril dans la petite salle :
Repas pizza
Intervention GPAS par Maxime Cotineau
Projection du film « Insaisissable »
- Opération « argent de poche » :
Pour la mise en place, il faut :
Etablir un recensement des activités par chaque agent titulaire qui encadrera les jeunes
Faire un forum sur une matinée pour recevoir les jeunes et proposer les chantiers (un dossier d'inscription sera rempli par l'intéressé)
La trésorerie verse alors un salaire aux jeunes
La municipalité doit effectuer une déclaration URSAFF
L'opération argent de poche s'adresse à des jeunes entre 16 et 18 ans
15€ par demi-journée
Dossier à étudier dès octobre pour travaux printemps été 2018
Le Conseil Municipal souhaite poursuivre la réflexion

Culture :

Point compagnie OCUS

- La Rumeur : film diffusé dans les classes pour préparer les enfants à la venue des artistes sur le territoire le lundi 23 mai à l'école.
- La Reine des Pommes : sera accueillie dans le jardin de la mairie le dimanche 28 mai après-midi.
- Visite des coulisses : les enfants du CE2 au CM2 iront à St Sulpice la Forêt pour visiter les coulisses du chapiteau le lundi 29 mai de 9h30 à 11h et pourront rencontrer les artistes. A voir moyen de transport car ou vélo
- Spectacle SCNAILL : il aura lieu dans la salle de motricité pour les GS/CP/CE1/CE2 et les CM1/CM2 soit 151 élèves le mercredi 31 mai de 10h15 à 11h
- Spectacle « Dames et d'âme » : duo de chansons qui s'adresse au club des Aînés le jeudi 1^{er} juin en début d'après-midi à Chevaigné

Devis : 2000 euros

Réhabilitation de la cabine téléphonique :

Un projet avec les bénévoles de la bibliothèque : décorer la cabine dans le but d'y mettre des livres à disposition du public pour en faire un mobilier urbain.
Une réunion est prévue.

8. Subventions associations, CCAS

Délibération n° 2017-11 : Subventions 2017 :

ACCA (Société de chasse) : 180 €
Association des familles de Mouazé : 1 000 €
Association des Parents d'Elèves : 1 200 €
Atelier Terre et Création : 250 €
Athlétique Club Mouazéen : 270 €
Avec nos ânes : 84 €
Balestra : 250 €
Champignons et Nature : 400 €
Club de la Bonne Entente : 200 €
Combattants Algérie Tunisie Maroc : 250 €
Comité d'animations culturelles (Comité des Fêtes) : 500 €
Les Potagers de Mouazé : 300 €
Tous Photographes : 300 €
US Illet Forêt : 1 060 €
C.C.A.S : 1 300 €
Comice Agricole : 616,17 €
ADMR St Aubin d'Aubigné : 825,93 €
Illet Basket Club : 300 €
FNATH (Fédération accidentés de la vie) : 40 €

A noter :

Emma Pas à Pas : demande de mise à disposition de la salle polyvalente et possibilité de faire des photocopies.

Les Pitchounes : subvention maintenant attribuée par EPCI

Mille Pattes de l'Illet : mise en veille car peu nombreux

Mouazé Téléthonne : mise à disposition des salles

Remarque : En 2018, toutes les associations devront fournir leur bilan financier pour obtenir la subvention

9. Orientations budgétaires

Nature des dépenses d'investissement		2017	2018
Ecole			
	Etudes	50 000,00	
	Travaux	833 633,00	
St Melaine / Breil			
	Effacement	20 000,00	
	Etudes		8 000,00
	Travaux		80 000,00
Voirie			
	PATA	15 200,00	
	Modernisation	50 000,00	
Bâtiment			
	Mairie	160 000,00	
	Liaison mairie / salle communale	50 000,00	
	Etanchéité Eglise		5 000,00
	Local services techniques		20 000,00
	BE aménagement Mairie	10 000,00	
	Mur cimetière	10 000,00	
	Mur bibliothèque	10 000,00	
	Vestiaires stade		10 000,00
Informatique			
	Mairie	4 000,00	
Accessibilité			
	Etude		6 000,00
	Travaux		50 000,00
SDE			
	rénovation rue des Peupliers	10 000,00	
Portakabin			
	installation / location/enlèvement	25 000,00	
Ecole			
	Mobilier	10 000,00	
Parcours sportifs		30 000,00	

Le budget primitif doit être voté pour le 15 avril.

Le budget inclut un aménagement de la mairie pour (entre autres objectifs) accueillir un agent administratif supplémentaire. Un projet d'aménagement temporaire permettant cet accueil avant la fin des travaux est à faire par les conseillers dans les prochains jours.

10. Questions diverses

- **Délibération n° 2017-12 : Réévaluation des indemnités de fonction des élus locaux**

La Préfecture d'Ille et Vilaine et son Secrétaire Général ayant fait part (courrier du 02 mars 2017) aux communes d'une évolution de la grille indiciaire en matière d'indemnité aux élus (décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 paru au J.O du 27 janvier 2017, qui se base sur l'**indice brut terminal de la fonction publique**) et rappelant les articles L.2123620, L. 5211-12 et L.5721-8 du code général des collectivités territoriales.

Il est donc proposé de remplacer l' « **indice1015** » par l' « **indice brut terminal de la fonction publique** » dans les délibérations visant les indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au Conseil Municipal de Mouazé à savoir la délibération **2014-029** du 10 avril 2014 concernant le Maire, les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint et le conseiller délégué à la communication et la délibération **2014-047** du 17 juillet 2014 désignant le conseiller délégué à la communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition qui dit que le calcul des indemnités des élus se fait par référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

- Rencontre avec Patricia ROBERT, Gérante du bar le Rosann : elle souhaiterait louer le local commercial appartenant à la commune sis 17 rue de l'Illet, à compter de fin 2019.

- **Tour de garde des élections présidentielles du 23 avril :**

8h à 10h30 : Sonia.Lemoine – Thomas Pinault – Sébastien Kergrohen

10h30 à 13h : Nicole Heurtault – Gaëlle Gueneau Terrien – Sandrine Macias Stephan

13h à 15h30 :

15h30 à 18h : Denis Poullaouec – Bertrand Denis

- **Tour de garde élections présidentielles du 07 mai :**

8h à 10h30 : Nicole Heurtault – Sonia Lemoine – Thomas Pinault

10h30 à 13h : Gaëlle Gueneau Terrien – Sandrine Macias Stephan

13h à 15h30 :

15h30 à 18h : Denis Poullaouec – Bertrand Denis

- Présentation de livrets « agendas », plans de villages réalisés par la société InfoComm sur d'autres communes (Gahard en particulier). Cette société propose d'en réaliser pour Mouazé, cette réalisation est gratuite pour la commune (les annonceurs publicitaires financent) . Sujet à étudier ultérieurement notamment par Raphaëlle LEBRETON.